

Page 1 de 22
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
Entre en vigueur le : 22.02.2019
Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
Art.: 3343

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
Art.: 3343

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

Utilisations déconseillées:

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LIQUI MOLY GmbH, Jerg-Wieland-Str. 4, 89081 Ulm-Lehr, Allemagne
Téléphone:(+49) 0731-1420-0, Téléfax:(+49) 0731-1420-88

Adresse électronique de l'expert : info@chemical-check.de, k.schnurbusch@chemical-check.de - Veuillez NE PAS utiliser cette adresse pour demander des fiches de données de sécurité.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Services d'information d'urgence / organe consultatif officiel:

ORFILA (INRS, France) +33 (0)1 45 42 59 59
<http://www.centres-antipoison.net>

Numéro de téléphone d'appel d'urgence de la société:

+49 (0) 700 / 24 112 112 (LMR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Classe de danger	Catégorie de danger	Mention de danger
Eye Irrit.	2	H319-Provoque une sévère irritation des yeux.
Lact.	Catégorie supplémentaire	H362-Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
STOT SE	3	H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Acute	1	H400-Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aerosol	1	H222-Aérosol extrêmement inflammable.
Aquatic Chronic	1	H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Aerosol	1	H229-Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016

Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019

Reifen-Reparatur-Spray 500 mL

Art.: 3343


Danger

H319-Provoque une sévère irritation des yeux. H362-Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H336-Peut provoquer somnolence ou vertiges. H222-Aérosol extrêmement inflammable. H410-Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H229-Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

P101-En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102-Tenir hors de portée des enfants. P201-Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P210-Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211-Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251-Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P260-Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols. P263-Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. P273-Éviter le rejet dans l'environnement. P280-Porter un équipement de protection des yeux. P308+P313-EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P405-Garder sous clef. P410+P412-Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. P501-Éliminer le contenu / récipient dans un établissement agréé d'élimination des déchets.

EUH066-L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Sans aération suffisante, formation possible de mélanges vapeur-air explosibles.

Acétate de n-butyle

Butanone

Alcanes, C14-17, chlorés

Acétone

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance vPvB (vPvB = very persistent, very bioaccumulative) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

Le mélange ne contient aucune substance PBT (PBT = persistent, bioaccumulative, toxic) conformément à l'annexe XIII du Règlement CE 1907/2006 (< 0,1 %).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Aérosol

3.1 Substance

n.a.

3.2 Mélange

Diméthyl éther	Matière soumise à une valeur limite d'exposition UE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119472128-37-XXXX
Index	603-019-00-8
EINECS, ELINCS, NLP	204-065-8
CAS	115-10-6
Quantité en %	20-50
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Gas 1, H220

Acétate de n-butyle	
Numéro d'enregistrement (REACH)	---
Index	607-025-00-1
EINECS, ELINCS, NLP	204-658-1
CAS	123-86-4

Page 3 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Quantité en %	20-40
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336

Acétone	Matière soumise à une valeur limite d'exposition UE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119471330-49-XXXX
Index	606-001-00-8
EINECS, ELINCS, NLP	200-662-2
CAS	67-64-1
Quantité en %	10-20
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Butanone	Matière soumise à une valeur limite d'exposition UE.
Numéro d'enregistrement (REACH)	---
Index	606-002-00-3
EINECS, ELINCS, NLP	201-159-0
CAS	78-93-3
Quantité en %	10-20
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Alcanes, C14-17, chlorés	
Numéro d'enregistrement (REACH)	---
Index	602-095-00-X
EINECS, ELINCS, NLP	287-477-0
CAS	85535-85-9
Quantité en %	0,25-<20
Classification selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)	Lact. Catégorie supplémentaire, H362 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)

Texte des phrases H et des sigles de classification (SGH/CLP) cf. rubrique 16.
 Dans ce paragraphe, les substances sont mentionnées avec leur classification effective correspondante !
 En d'autres termes, pour les substances listées en Annexe VI tableau 3.1 du règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), toutes les notes éventuelles mentionnées ont été prises en compte.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Secouristes - veiller à l'autoprotection !
 Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne évanouie!

Inhalation

Eloigner la victime de la zone dangereuse.
 Transporter la victime à l'air frais et selon les symptômes, consulter le médecin.
 En cas d'évanouissement, placer le sujet sur le côté en stabilisant la position, et consulter un médecin.
 Arrêt respiratoire - appareils de respiration artificielle nécessaire.

symptômes:

Fatigue
 Confusion

Contact avec la peau

Laver abondamment à l'eau et ôter immédiatement les vêtements contaminés et éclaboussés. En cas d'irritation de la peau (rougeur, etc.) consulter le médecin.

symptômes:

Légèrement irritant

Contact avec les yeux

Oter les verres de contact.
 Rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes. Si nécessaire, consulter le médecin.

symptômes:

Page 4 de 22
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
Entre en vigueur le : 22.02.2019
Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
Art.: 3343

Larmes
Irritation des yeux

Ingestion

Normalement aucune voie d'absorption.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
Consulter immédiatement le médecin, préparer la fiche de données.

symptômes:

Maux de tête

Nausée

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des voies respiratoires

Toux

Maux de tête

Vertige

Influence sur/Endommagement du système nerveux central

Perte de connaissance

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Dans certains cas, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester passé un certain temps/plusieurs heures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

n.e.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂

Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés

n.e.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie peuvent se former:

Oxydes de carbone

Chlorure d'hydrogène

Gaz toxiques

Mélanges vapeur/air ou gaz/air explosifs.

Danger d'éclatement en cas d'échauffement

5.3 Conseils aux pompiers

Appareils respiratoires autonomes.

Le cas échéant vêtements de protection complet.

Jet d'eau pulvérisé

Refroidir les récipients en danger avec de l'eau.

Éliminer l'eau d'extinction contaminée conformément aux prescriptions locales en vigueur.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart des sources d'ignition, défense de fumer.

Assurer une ventilation suffisante.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux ainsi que l'inhalation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de fuite importante, colmater.

Arrêter les fuites, si possible sans risque personnel.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Éviter la contamination des eaux de surface et des eaux souterraines ainsi que du sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de dégagement d'aérosol / de gaz, assurer l'alimentation suffisante en air frais.

Substance actif:

Page 5 de 22
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
Entre en vigueur le : 22.02.2019
Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
Art.: 3343

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant pour liquide (par ex. liant universel, sable, Kieselgur) et éliminer conformément à la rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuelle cf. rubrique 8 et consignes d'élimination cf. rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Outre les informations fournies dans cette rubrique, des informations pertinentes peuvent également figurer à la rubrique 8. et 6.1.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1 Recommandations générales

Assurer une bonne ventilation des lieux.
Tenir à l'écart des sources d'ignition - Défense de fumer.
Ne pas utiliser sur des surfaces brûlantes.
Ne pas manipuler le produit dans des espaces fermés.
Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.
Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

7.1.2 Consignes relatives aux mesures générales d'hygiène sur le poste de travail

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée de personnes non autorisées.
Ne pas stocker avec des substances comburantes et auto-inflammables.
Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.
Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.
Respecter les règlements spéciaux sur les aérosols!
A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Stocker dans un endroit bien ventilé.
Respecter les conditions spéciales de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Désignation chimique	Diméthyl éther	Quantité en %:20-50
VLEP-8h: 1000 ppm (1920 mg/m ³) (VLEP-8h, UE)	VLCT: 8(II) (AGW)	VP: ---
Les procédures de suivi:	- Compur - KITA-123 S (549 129)	
VLB: ---	Autres informations: DFG (AGW)	

Désignation chimique	Acétate de n-butyle	Quantité en %:20-40
VLEP-8h: 150 ppm (710 mg/m ³) (VLEP-8h), 50 ppm (ACGIH), 62ppm (300 mg/m ³) (AGW)	VLCT: 200 ppm (940 mg/m ³) (VLCT), 150 ppm (ACGIH), 2(I) (AGW)	VP: ---
Les procédures de suivi:	- Compur - KITA-139 SB(C) (549 731) - Compur - KITA-138 U (548 857) - MétroPol Fiche 021 (Esters) - 2004 - MétroPol Fiche 021 and Method file C (Esters and Prélèvement passif Badge GABIE) - 2000 - EU project BC/CEN/ENTR/000/2002-16 card 37-3 (2004)	
VLB: ---	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 31 / Y, AGS (AGW)	

Désignation chimique	Acétone	Quantité en %:10-20
VLEP-8h: 250 ppm (ACGIH), 500 ppm (1200 mg/m ³) (AGW), 500 ppm (1210 mg/m ³) (VLEP-8h, UE)	VLCT: 500 ppm (ACGIH), 2(I) (AGW), 1000 ppm (2420 mg/m ³) (VLCT, UE)	VP: ---
Les procédures de suivi:	- Compur - KITA-102 SA (548 534) - Compur - KITA-102 SC (548 550) - Compur - KITA-102 SD (551 109)	

Page 6 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

- Draeger - Acetone 40/a (5) (81 03 381)
- Draeger - Acetone 100/b (CH 22 901)
- MTA/MA-031/A96 (Determination of ketones (acetone, methyl ethyl ketone, methyl isobutyl ketone) in air - Charcoal tube method / Gas chromatography) - 1996 - EU project BC/CEN/ENTR/000/2002-16 card 67-1 (2004)
- MétroPol Fiche 020 (Cétones) - 2004
- MétroPol Fiche 020 and Method file C (Cétones and Prélèvement passif Badge GABIE)
- - 2000 - EU project BC/CEN/ENTR/000/2002-16 card 67-3 (2004)
- MDHS 72 (Volatile organic compounds in air - Laboratory method using pumped solid sorbent tubes, thermal desorption and gas chromatography) - 1993

VLB: 25 mg/l (U, b) (ACGIH-BEI), 80 mg/l (U) (BGW)

Autres informations: TMP n° 84, FT n° 3 / A4 (ACGIH) / DFG, Y, AGS (AGW)

Désignation chimique	Butanone	Quantité en %:10-20
VLEP-8h: 200 ppm (ACGIH), 200 ppm (600 mg/m3) (VLEP-8h, AGW, UE)	VLCT: 300 ppm (ACGIH), 1(l) (AGW), 300 ppm (900 mg/m3) (VLCT, UE)	VP: ---
Les procédures de suivi: - Compur - KITA-122 SA(C) (549 277) - Compur - KITA-139 SB (549 731) - Compur - KITA-139 U (549 749) - MTA/MA-031/A96 (Determination of ketones (acetone, methyl ethyl ketone, methyl isobutyl ketone) in air - Charcoal tube method / Gas chromatography) - 1996 - EU project BC/CEN/ENTR/000/2002-16 card 105-1 (2004) - MétroPol Fiche 020 (Cétones) - 2004 - MétroPol Fiche 020 and Method file C (Cétones and Prélèvement passif Badge GABIE®) - 2000 - EU project BC/CEN/ENTR/000/2002-16 card 105-3 (2004) - MDHS 72 (Volatile organic compounds in air - Laboratory method using pumped solid sorbent tubes, thermal desorption and gas chromatography) - 1993 - DFG (D) (Loesungsmittelgemische 2), DFG (E) (Solvent mixtures 2) - 1998, 2002 - DFG (D) (Loesungsmittelgemische 3), DFG (E) (Solvent mixtures 3) - 1998, 2002 - DFG (D) (Loesungsmittelgemische 4), DFG (E) (Solvent mixtures 4) - 1998, 2002 - DFG (D) (Loesungsmittelgemische 5), DFG (E) (Solvent mixtures 5) - 1998, 2002 - DFG (D) (Loesungsmittelgemische 6), DFG (E) (Solvent mixtures 6) - 1998, 2002		
VLB: 2 mg/l (U, b) (ACGIH-BEI), 5 mg/l (U) (BGW)	Autres informations: TMP n° 84, FT n° 14 / DFG, H, Y (AGW)	

Diméthyl éther						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - eau douce		PNEC	0,155	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	0,681	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	0,045	mg/kg	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	160	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,016	mg/l	
	Environnement - eau, dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	1,549	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,069	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	471	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	1894	mg/m3	

Acétate de n-butyle

Page 7 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - eau douce		PNEC	0,18	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,018	mg/l	
	Environnement - dispersion périodique		PNEC	0,36	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	0,981	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	0,0981	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	0,0903	mg/kg	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	35,6	mg/l	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	6	mg/kg bw/d	
consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	300	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	35,7	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	300	mg/m3	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets locaux	DNEL	35,7	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	6	mg/kg bw/day	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	2	mg/kg bw/day	
consommateur	Homme - orale	Court terme, effets systémiques	DNEL	2	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets systémiques	DNEL	600	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	300	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	11	mg/kg bw/d	
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Court terme, effets systémiques	DNEL	11	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	600	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets locaux	DNEL	300	mg/m3	

Acétone						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - eau de mer		PNEC	1,06	mg/l	Assesment factor 500
	Environnement - eau douce		PNEC	10,6	mg/l	Assesment factor 50
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	30,4	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	3,04	mg/l	
	Environnement - sol		PNEC	29,5	mg/kg dw	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	19,5	mg/l	
	Environnement - dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	21	mg/l	Assesment factor 100

Page 8 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	100	mg/l	
consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	62	mg/kg bw/day	Overall assesment factor 2
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	62	mg/kg bw/day	Overall assesment factor 20
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	200	mg/m3	Overall assesment factor 5
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	186	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Court terme, effets locaux	DNEL	2420	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	1210	mg/m3	

Butanone						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - eau douce		PNEC	55,8	mg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	55,8	mg/l	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	284,74	mg/kg	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	287,7	mg/kg	
	Environnement - sol		PNEC	22,5	mg/kg	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	709	mg/l	
	Environnement - dispersion sporadique (intermittente)		PNEC	55,8	mg/l	
	Environnement - orale (alimentation des animaux)		PNEC	1000	mg/kg	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme	DNEL	412	mg/kg	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme	DNEL	106	mg/m3	
consommateur	Homme - orale	Long terme	DNEL	31	mg/kg	
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme	DNEL	1161	mg/kg	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme	DNEL	600	mg/m3	

Alcanes, C14-17, chlorés						
Domaine d'application	Voie d'exposition / compartiment environnemental	Effets sur la santé	Descripteur	Valeur	Unité	Remarque
	Environnement - sol		PNEC	11,9	mg/kg dw	
	Environnement - sédiments, eau douce		PNEC	13	mg/kg dw	
	Environnement - sédiments, eau de mer		PNEC	2,6	mg/kg dw	
	Environnement - eau douce		PNEC	1	µg/l	
	Environnement - eau de mer		PNEC	0,2	µg/l	
	Environnement - installation de traitement des eaux usées		PNEC	80	mg/l	
consommateur	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	2	mg/m3	
consommateur	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	28,72	mg/kg bw/day	

Page 9 de 22
Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
Entre en vigueur le : 22.02.2019
Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
Art.: 3343

consommateur	Homme - orale	Long terme, effets systémiques	DNEL	0,58	mg/kg bw/day	
Travailleurs / Employeurs	Homme - respiratoire	Long terme, effets systémiques	DNEL	6,7	mg/m3	
Travailleurs / Employeurs	Homme - cutanée	Long terme, effets systémiques	DNEL	47,9	mg/kg bw/day	

VLEP-8h:

Valeurs limites d'exposition professionnelle sur 8 h selon ED 984, INRS (France) et/ou "Arbeitsplatzgrenzwert -AGW" (Limite d'exposition professionnelle sur 8 h) selon TRGS 900 (Allemagne) et/ou "Threshold Limit Value" (Limite d'exposition professionnelle sur 8 h) selon ACGIH (E.U.A.)

a = fraction alvéolaire, t = fraction thoracique (ED 984, INRS, France).

E/A = fraction inhalable/alvéolaire (TRGS 900, Allemagne).

I/R = fraction inhalable/respirable, V = Vapeur et Aerosol, IFV = Fraction inhalable et vapeur, F = fibres respirable (long = >5µm, aspect ratio >= 3:1), T = fraction thoracique (ACGIH, E.U.A.).

(8) = Fraction inhalable (2017/164/EU, 2017/2398/EU). (9) = Fraction alvéolaire (2017/164/EU, 2017/2398/EU). |

VLCT (ou VLE):

Valeurs limites court terme selon ED 984, INRS (France) et/ou Factor et catégorie de "Arbeitsplatzgrenzwert -AGW" pour les limitations d'exposition à court terme selon TRGS 900 (Allemagne) et/ou "Short Terme Exposure Limit" (valeurs limites court terme) selon ACGIH (E.U.A.) 1-8 et (I ou II) = Factor et catégorie de AGW pour les limitations d'exposition à court terme (TRGS 900, Allemagne).

(8) = Fraction inhalable (2017/164/EU, 2017/2398/EU). (9) = Fraction alvéolaire (2017/164/EU, 2017/2398/EU). (10) = Valeur limite d'exposition à court terme sur une période de référence de 1 minute (2017/164/EU). |

VP:

Valeur plafond selon "Threshold Limit Value - "Ceiling" limit (TLV-C)", ACGIH (E.U.A.). |

VLB:

Valeurs limites biologiques (ANSES - Tableau récapitulatif VLB, France) et/ou "Biologischer Grenzwert - BGW" (Valeurs limites biologique) selon TRGS 903 (Allemagne) et/ou "Biological Exposure Indices" (Indices d'exposition biologique) selon ACGIH (E.U.A.).

Prélèvement: B = Sang, Hb = Hémoglobine, E = Erythrocytes (globules rouges), P = Plasma, S = Sérum, U = Urine, EA = end-exhaled air (air expiré en fin d'expiration).

Période de prélèvement: 17 = En fin de poste quelque soit le jour de la semaine, 18 = En fin de semaine et début de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail, 19 = En fin de journée pour évaluer l'exposition de la journée de travail, 20 = En fin de semaine et fin de poste pour évaluer l'exposition de la semaine de travail, 21 = En fin de poste indépendamment du jour de la semaine, reflet de l'exposition du jour même, 22 = En fin de poste et fin de semaine, reflet de l'exposition de la semaine, a = Aucune restriction / non critique, b = en fin de travail posté, c = après une semaine de travail, d = au bout d'une semaine de travail posté, e = avant le dernier service d'une semaine de travail, f = pendant l'équipe de travail, g = avant le début du poste. |

Autres informations:

TMP n° = n° d. tableaux de maladies professionnelles. FT n° = n° de la fiche toxicologique publiée par l'INRS. Observations: * = risque de pénétration percutanée / C1A, C1B, C2 = substance classée cancérigène de cat. 1A, 1B ou 2 / M1A, M1B, M2 = substance classée mutagène de cat. 1A, 1B ou 2 / R1A, R1B, R2 = substance classée toxique pour la reproduction de cat. 1A, 1B ou 2 / All = risque d'allergie, AC = risque d'allergie cutanée, AR = risque d'allergie respiratoire) (ED 984, INRS, France).

ARW = valeur seuil dans les lieux de travail. H = résorptif par la peau. Y = aucun risque de lésion foetale n'est à redouter lorsque les valeurs AGW et BGW sont respectées. Z = un risque de lésion foetale ne peut être exclu, également en cas de respect des valeurs AGW et BGW (cf. N° 2.7 TRGS 900). DFG = Association allemande pour la recherche (commission MAK). AGS = Comité pour les substances dangereuses. (TRGS 900, Allemagne).

Catégorie carcinogène : A1 / A2 = carcinogène humain confirmé / présumé, A3 = carcinogène animal confirmé d'importance inconnue pour l'être humain, A4 / A5 = non qualifiable / non présumé comme carcinogène à l'homme. SEN = Sensibilisation, RSEN = Sensibilisation respiratoire, DSEN = Sensibilisation cutanée. Skin = danger de résorption cutanée (ACGIH, E.U.A.).

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne aération. Ceci peut être obtenu par une aspiration locale ou une évacuation générale de l'air.

Si cela ne suffit pas pour maintenir la concentration à un niveau inférieur aux valeurs maxi autorisées sur les lieux de travail (VME, TLV, AGW), il convient de porter une protection respiratoire appropriée.

Valide uniquement quand des valeurs limites d'exposition sont ici indiquées.

Les méthodes d'évaluation appropriées pour contrôler l'efficacité des mesures de protection prises comprennent des méthodes de détermination basées sur des mesures techniques et non techniques.

De telles méthodes sont décrites par ex. dans la norme BS EN 14042.

Norme BS EN 14042 " Atmosphères des lieux de travail. Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques ".

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Page 10 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Les mesures générales d'hygiène pour la manutention des produits chimiques sont applicables.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
 Retirer les vêtements et les équipements de protection individuelle contaminés avant de pénétrer dans les zones de restauration.

Protection des yeux/du visage:
 Lunettes protectrices hermétiques avec protections latérales (EN 166).

Protection de la peau - Protection des mains:
 Gants de protection en butyle (EN 374)
 Epaisseur de couche minimale en mm:
 >= 0,4
 Durée de perméation (délai d'irruption) en minutes:
 > 240
 Crème protectrice pour les mains recommandée.
 La détermination des délais de rupture conformément à la norme EN 16523-1 n'a pas été effectuée dans un environnement pratique.
 Il est conseillé une durée maximum de port correspondant à 50% du délai de rupture.

Protection de la peau - Autres:
 Vêtement de protection (p. ex. gants de sécurité EN ISO 20345, vêtement de protection à manches longues).

Protection respiratoire:
 En cas de dépassement de la VME, TLV(ACGIH) ou AGW.
 Filtre A2 P2 (EN 14387), code couleur marron, blanc
 En cas d'urgence:
 Appareil de protection respiratoire (appareil isolant) (p. ex.: EN 137 ou EN 138)
 Observer les limitations de la durée de port des appareils respiratoires.

Risques thermiques:
 Le cas échéant, on en trouvera dans les différentes mesures de sécurité (protection des yeux/du visage, protection de la peau, protection respiratoire).

Information supplémentaire relative à la protection des mains - Aucun essai n'a été effectué.
 Pour les mélanges, le choix a été effectué en toute bonne foi et en fonction des informations concernant les composants.
 La sélection des substances a été faite à partir des indications fournies par les fabricants de gants.
 Le choix définitif du matériau des gants doit être effectué en tenant compte de la durée de résistance à la rupture, des taux de perméation et de la dégradation.
 Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, laquelle diffère d'un fabricant à l'autre.
 Pour les mélanges, la résistance du matériau composant les gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
 Consulter le fabricant de gants de protection pour apprendre la durée exacte de résistance au perçage et respecter cette indication.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il n'existe pour l'instant aucune information à ce sujet.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	Aérosol. Matière active : liquide.
Couleur:	Jaune
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé
Point d'éclair:	n.a.
Taux d'évaporation:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz):	Non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	2,7 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité:	18,6 Vol-%
Pression de vapeur:	3100-4000 hPa
Densité de vapeur (air = 1):	Vapeurs plus lourd que l'air.

Page 11 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Densité:	0,795-0,79 g/ml
Masse volumique apparente:	n.a.
Solubilité(s):	Non déterminé
Hydrosolubilité:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	235 °C (Température d'inflammation)
Température de décomposition:	Non déterminé
Viscosité:	Non déterminé
Propriétés explosives:	Non déterminé
Propriétés comburantes:	Non

9.2 Autres informations

Miscibilité:	Non déterminé
Liposolubilité / solvant:	Non déterminé
Conductivité:	Non déterminé
Tension superficielle:	Non déterminé
Teneur en solvants:	Non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. également sous-rubriques 10.2 à 10.6.
 Le produit n'a pas été contrôlé.

10.2 Stabilité chimique

Cf. également sous-rubriques 10.1 à 10.6.
 Stable en cas de stockage et de manipulation appropriés.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Cf. également sous-rubriques 10.1 à 10.6.
 Pas de dissociation en cas d'utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Cf. également rubrique 7.
 Echauffement, proximité de flammes ou de toute source d'ignition.
 L'augmentation de pression entraîne un danger d'éclatement.

10.5 Matières incompatibles

Cf. également rubrique 7.
 Agents d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Cf. également sous-rubriques 10.1 à 10.5.
 Cf. également rubrique 5.2.
 Décomposition exclue lors d'un usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Voir éventuellement la rubrique 2.1 pour des informations supplémentaires sur les effets sanitaires (classification).

Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
Art.: 3343

Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:						n.d.
Toxicité aiguë, dermique:						n.d.
Toxicité aiguë, inhalative:						n.d.
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						n.d.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						n.d.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						n.d.
Mutagénicité sur les cellules germinales:						n.d.

Page 12 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Cancérogénicité:						n.d.
Toxicité pour la reproduction:						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						n.d.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						n.d.
Danger par aspiration:						n.d.
Symptômes:						n.d.
Autres informations:						Classification selon la procédure de calcul.

Diméthyl éther						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	164	mg/l/4h	Rat		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	308	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non (par contact avec la peau)
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)	Négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 477 (Genetic Toxicology - Sex-Linked Recessive Lethal Test in Drosophila melanogaster)	Négatif
Cancérogénicité:						Négatif
Toxicité pour la reproduction:						Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):	NOAEC	47106	mg/kg	Rat	OECD 452 (Chronic Toxicity Studies)	Négatif(2 a)
Danger par aspiration:						Non
Symptômes:						perte de connaissance, nuisible pour le foie et les reins, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements, gelures, troubles gastro-intestinaux, suffocation (dyspnée), collapsus cardio-vasculaire

Acétate de n-butyle						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque

Page 13 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Toxicité aiguë, orale:	LD50	10760	mg/kg	Rat	OECD 423 (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>14112	mg/kg	Lapin	OECD 402 (Acute Dermal Toxicity)	
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	21,1	mg/l/4h	Rat	OECD 403 (Acute Inhalation Toxicity)	Brouillard
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Lapin	OECD 404 (Acute Dermal Irritation/Corrosion)	Non irritant
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin	OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin Sensitisation)	Non (par contact avec la peau)
Mutagenicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (STOT-SE):						L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (STOT-RE):						Négatif
Symptômes:						abasourdissement, perte de connaissance, nuisible pour le foie et les reins, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements

Acétone						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	5800	mg/kg	Rat	OECD 401 (Acute Oral Toxicity)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	>15800	mg/kg	Rat		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	~76	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:				Cochon d'Inde		Légères irritations, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:				Lapin	OECD 405 (Acute Eye Irritation/Corrosion)	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde	OECD 406 (Skin Sensitisation)	Non sensibilisant
Mutagenicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales:					OECD 473 (In Vitro Mammalian Chromosome Aberration Test)	Négatif
Mutagenicité sur les cellules germinales:					OECD 476 (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)	Négatif

Page 14 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Symptômes:						perte de connaissance, vomissement, nuisible pour le foie et les reins, troubles gastro-intestinaux, fatigue, irritation des muqueuses, vertige, Nausée, abasourdissement
------------	--	--	--	--	--	---

Butanone						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>2000	mg/kg	Rat	OECD 423 (Acute Oral Toxicity - Acute Toxic Class Method)	
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	5000	mg/kg	Lapin		
Toxicité aiguë, inhalative:	LC50	34,5	mg/l/4h	Rat		
Corrosion cutanée/irritation cutanée:						Légèrement irritant, L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:						Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:					OECD 471 (Bacterial Reverse Mutation Test)	Négatif
Symptômes:						suffocation (dyspnée), abasourdissement, perte de connaissance, chute de tension artérielle, toux, nuisible pour le foie et les reins, crampes, ébriété, somnolence, irritation des muqueuses, vertige, nausées et vomissements, confusion

Alcanes, C14-17, chlorés						
Toxicité / Effet	Résultat	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
Toxicité aiguë, orale:	LD50	>2000	mg/kg	Rat		Déduction analogique
Toxicité aiguë, dermique:	LD50	4000	mg/kg	Rat		

Page 15 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Corrosion cutanée/irritation cutanée:						L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:						Non irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:				Cochon d'Inde		Non sensibilisant
Mutagénicité sur les cellules germinales:					(Ames-Test)	Négatif
Toxicité pour la reproduction:		100-5000	mg/kg bw/d			Négatif, Déduction analogique
Toxicité pour la reproduction (développement):	NOAEL	500	mg/kg bw/d		OECD 414 (Prenatal Developmental Toxicity Study)	Positif, Déduction analogique

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Voir éventuellement la rubrique 2.1 pour des informations supplémentaires sur les impacts environnementaux (classification).

Reifen-Reparatur-Spray 500 mL Art.: 3343							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité poissons:							n.d.
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	>100	mg/l			Déduction analogique
12.1. Toxicité algues:	EC50	72h	>100	mg/l			Déduction analogique
12.2. Persistance et dégradabilité:							n.d.
12.3. Potentiel de bioaccumulation:							n.d.
12.4. Mobilité dans le sol:							Le produit est très volatil.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:							n.d.
12.6. Autres effets néfastes:							n.d.
Autres informations:							Contient d'halogènes liés organiquement, qui peuvent contribuer à la valeur AOX dans les eaux résiduelles.

Diméthyl éther							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité poissons:	LC0	96h	2695	mg/l	Pimephales promelas		
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	3082	mg/l	Salmo gairdneri		
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	>4000	mg/l	Poecilia reticulata		
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	>4000	mg/l	Daphnia magna		
12.1. Toxicité algues:	EC0	96h	154,9	mg/l	Chlorella vulgaris	QSAR	
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	5	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	Pas facilement biodégradable

Page 16 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

12.3. Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		-0,07				Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1).25°C (pH 7)
12.4. Mobilité dans le sol:	H (Henry)		518,6	Pa*m3/mol			Pas d'adsorption dans le sol.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Toxicité bactéries:	EC10		>1600	mg/l	Pseudomonas putida		
Autres informations:							Ne contient pas d'halogènes liés organiquement susceptibles d'influer la valeur AOX dans les eaux usées.DIN EN 1485
Hydrosolubilité:			45,60	mg/l			25°C

Acétate de n-butyle							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	18	mg/l	Pimephales promelas	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	44	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
12.1. Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	21d	23	mg/l	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna Reproduction Test)	
12.1. Toxicité algues:	EC50	72h	397	mg/l	Scenedesmus subspicatus	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
12.1. Toxicité algues:	NOEC/NOEL	72h	200	mg/l	Desmodesmus subspicatus		
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	98	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	Facilement biodégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		1,85-2,3				Bas, Le produit flotte à la surface de l'eau.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Toxicité bactéries:	EC10		959	mg/l	Pseudomonas putida		

Acétone							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	28d	2212	mg/l	Daphnia pulex		

Page 17 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

Toxicité bactéries:	EC10	30min	1000	mg/l	activated sludge	OECD 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test (Carbon and Ammonium Oxidation))	
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	91	%		OECD 301 A (Ready Biodegradability - DOC Die-Away Test)	Facilement biodégradable
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	5540	mg/l	Oncorhynchus mykiss		
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	7500	mg/l	Leuciscus idus		
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	6100- 12700	mg/l	Daphnia magna		
12.1. Toxicité algues:	EC50	48h	4740	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata		
12.1. Toxicité algues:	NOEC/NOEL	48h	3400	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata		
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		-0,24				
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	BCF		0,19				
12.4. Mobilité dans le sol:							Pas d'adsorption dans le sol.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:							Aucune substance PBT, Aucune substance vPvB
Toxicité bactéries:	BOD/COD	16h	1700	mg/l	Pseudomonas putida		
Autres informations:	BOD5		1760- 1900	mg/g			
Autres informations:	COD		2100	mg/g			
Autres informations:	AOX		0	%			

Butanone							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	1690	mg/l	Lepomis macrochirus		
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	2993	mg/l	Pimephales promelas	OECD 203 (Fish, Acute Toxicity Test)	
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	308	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
12.1. Toxicité algues:	LC50	72h	1972	mg/l	Pseudokirchneriell a subcapitata	OECD 201 (Alga, Growth Inhibition Test)	
12.2. Persistance et dégradabilité:		28d	98	%		OECD 301 D (Ready Biodegradability - Closed Bottle Test)	Facilement biodégradable
12.3. Potentiel de bioaccumulation:	Log Pow		0,29			OECD 117 (Partition Coefficient (n- octanol/water) - HPLC method)	Une bioaccumulation n'est pas prévisible (LogPow < 1).

Page 18 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

12.4. Mobilité dans le sol:	H (Henry)		0,0000244	atm*m3/mol		25°C
Autres informations:	DOC		>70	%		
Autres informations:	BOD/COD		>50	%		

Alcanes, C14-17, chlorés							
Toxicité / Effet	Résultat	Temps	Valeur	Unité	Organisme	Méthode d'essai	Remarque
12.1. Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	21d	0,01	mg/l	Daphnia magna		
12.1. Toxicité daphnies:	LOEC/LOEL	21d	0,018	mg/l	Daphnia magna		
Autres organismes:	NOEC/NOEL	60d	0,22	mg/l			Crustacean (Mytilus edulis)
12.4. Mobilité dans le sol:							Faible
12.2. Persistance et dégradabilité:	DT50		12-58	d			Déduction analogique C16 chlorinated paraffins (containing 35% Cl2 & 58% Cl2)
12.2. Persistance et dégradabilité:			51-57	%			Déduction analogique 36h, C14,5 & C15,4 (average C chain length) with 43,5% & 50% chlorination
12.1. Toxicité poissons:	LC50	96h	>5000	mg/l	Alburnus alburnus		
12.1. Toxicité daphnies:	NOEC/NOEL	21d	0,01	mg/l	Daphnia magna	OECD 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)	
12.1. Toxicité daphnies:	EC50	48h	0,0059	mg/l	Daphnia magna		
12.1. Toxicité algues:	EC50	96h	>=3,2	mg/l	Selenastrum capricornutum		
12.2. Persistance et dégradabilité:							Difficilement biodégradable
12.4. Mobilité dans le sol:							Adsorption dans le sol., Sédiment
Toxicité bactéries:	EC50	3h	>2000	mg/l	activated sludge		

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Pour la substance / le mélange / les résidus

Numéro de la clé de déchets CE:

Les codes déchets indiqués ci-dessous sont cités à titre indicatif, et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits. (2014/955/UE)
 16 05 04 gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Recommandation:

Il y a lieu d'éviter l'évacuation des eaux usées dans l'environnement.

Respecter les prescriptions administratives locales.

Par exemple, déposer dans une décharge appropriée.

Concernant les emballages contaminés

Respecter les prescriptions administratives locales.

15 01 04 emballages métalliques

15 01 10 emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Recyclage

Ne pas percer, découper ou souder des récipients non nettoyés.

Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II

Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016

Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015

Entre en vigueur le : 22.02.2019

Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019

Reifen-Reparatur-Spray 500 mL

Art.: 3343

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Informations générales

14.1. Numéro ONU: 1950

Transport par route / transport ferroviaire (ADR/RID)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

UN 1950 AÉROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -

Code de classification: 5F

LQ: 1 L

14.5. Dangers pour l'environnement:

Codes de restriction en tunnels:

dangereuse du point de vue de l'environnement

D

Transport par navire de mer (IMDG-Code)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

AEROSOLS (ALKANES, C14-C17, CHLORO-)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -

EmS:

F-D, S-U

Polluant marin (Marine Pollutant):

Oui

14.5. Dangers pour l'environnement:

environmentally hazardous

Transport aérien (IATA)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Aerosols, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -

14.5. Dangers pour l'environnement:

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Les personnes impliquées dans le transport de marchandises dangereuses doivent avoir reçu une formation.

Toutes les personnes chargées du transport doivent se tenir aux directives concernant la sécurisation.

Il convient de prendre des mesures préventives afin d'éviter tout dommage.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans objet, du fait que la cargaison est constituée de marchandises emballées et non de marchandises en vrac.

Les dispositions relatives aux quantités minimum ne sont pas respectées ici.

Le numéro d'identification du danger ainsi que la codification de l'emballage sont disponibles sur demande

Observer les dispositions particulières (special provisions).

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Respecter les limitations:

Respecter les règlements/lois nationaux sur la protection des jeunes au travail (en particulier la mise en œuvre nationale de la directive 94/33/CE) !

Respecter les règlements/lois nationaux sur le congé de maternité (en particulier la mise en œuvre nationale de la directive 92/85/CEE) !

Respecter les règlements de l'association préventive des accidents du travail/de la médecine du travail.

Directive 2012/18/UE ("Seveso-III"), annexe I, partie 1 - Les catégories suivantes s'appliquent à ce produit (d'autres catégories sont éventuellement à considérer en fonction du stockage, de la manipulation, etc.) :

Catégories de danger	Notes relatives à l'annexe I	Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application - Des exigences relatives au seuil bas	Quantité seuil (tonnes) de substances dangereuses visées à l'article 3, paragraphe 10, pour l'application - Des exigences relatives au seuil haut
E1		100	200
P3a	11.1	150 (netto)	500 (netto)

Il s'impose de respecter les notes à l'annexe I de la directive 2012/18/UE, notamment celles mentionnées dans les tableaux et les notes 1 - 6

Page 20 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

pour affecter les catégories et les seuils quantitatifs.

Directive 2010/75/UE (COV): < 93,6 %

Respectez le Code du travail (articles D. 4153-17, D. 4153-18 - Jeunes travailleurs (France)).
 Respectez le Code du travail (articles D. 4152-9, D. 4152-10 - Femmes enceintes ou allaitant (France)).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas prévue pour les mélanges.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rubriques modifiées: 2, 3, 8, 11, 12, 16
 Formation nécessaire des collaborateurs sur la manipulation de marchandises dangereuses.
 Ces indications se rapportent au produit prêt à être livré
 Instruction/formation nécessaire des collaborateurs sur la manipulation de substances dangereuses.

Classification et procédés utilisés pour la classification du mélange conformément au Règlement CE n°1272/2008 (CLP):

Classification conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)	Méthode d'évaluation utilisée
Eye Irrit. 2, H319	Classification selon la procédure de calcul.
Lact. Catégorie supplémentaire, H362	Classification selon la procédure de calcul.
STOT SE 3, H336	Classification selon la procédure de calcul.
Aquatic Acute 1, H400	Classification selon la procédure de calcul.
Aerosol 1, H222	Classification sur la base de données de tests.
Aquatic Chronic 1, H410	Classification selon la procédure de calcul.
Aerosol 1, H229	Classification sur la base de données de tests.

Les phrases suivantes représentent les phrases H, les codes de classes de danger et les codes de catégories de danger (SGH/CLP) rédigés du produit et de ses composants (mentionnés dans les rubriques 2 et 3).

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H220 Gaz extrêmement inflammable.

Eye Irrit. — Irritation oculaire
 Lact. — Toxicité pour la reproduction - effets sur ou via l'allaitement
 STOT SE — Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un. - Effets narcotiques
 Aquatic Acute — Danger pour le milieu aquatique - toxicité aiguë
 Aerosol — Aérosols
 Aquatic Chronic — Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique
 Flam. Gas — Gaz inflammables (y compris les gaz chimiquement instables)
 Flam. Liq. — Liquide inflammable

Abréviations et acronymes éventuels utilisés dans ce document:

AC Article Categories (= Catégories d'article)
 ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists (E.U.A.)
 ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

Page 21 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

AOEL Acceptable Operator Exposure Level
 AOX Adsorbable organic halogen compounds (= Composés halogénés organiques adsorbables)
 ATE Acute Toxicity Estimate (= L'estimation de la toxicité aiguë - ETA) selon le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
 BAM Bundesanstalt für Materialforschung und -prüfung (Office Fédéral de Contrôle des Matériaux, Allemagne)
 BAT (VBT) Biologische Arbeitsstofftoleranzwerte (= valeurs biologiques tolérables - VBT) (Suisse)
 BAuA Bundesanstalt für Arbeitsschutz und Arbeitsmedizin (= Bureau fédéral allemand de la protection et de la médecine du travail, Allemagne)
 BCF Bioconcentration factor (= facteur de bioconcentration - FBC)
 BGW / VLB BGW / VLB = Biologisch grenswaarde / Valeur limite biologique (België / Belgique)
 BHT Butylhydroxytoluol (= 4-méthyl-phénol de 2,6-di-t-butyle)
 BOD Biochemical oxygen demand (= demande biochimique en oxygène - DBO)
 BSEF Bromine Science and Environmental Forum
 bw body weight (= poids corporel)
 CAS Chemical Abstracts Service
 CE Communauté Européenne
 CEC Coordinating European Council for the Development of Performance Tests for Fuels, Lubricants and Other Fluids
 CED Catalogue européen des déchets
 CEE Communauté européenne économique
 CESIO Comité Européen des Agents de Surface et de leurs Intermédiaires Organiques
 cf. confer
 ChemRRV (ORRChim) Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung (= Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques - ORRChim, Suisse)
 CIPAC Collaborative International Pesticides Analytical Council
 CLP Classification, Labelling and Packaging (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
 CMR carcinogenic, mutagenic, reproductive toxic (cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction)
 COD Chemical oxygen demand (= demande chimique d'oxygène - DCO)
 CTFA Cosmetic, Toiletry, and Fragrance Association
 DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (Suisse)
 DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (Suisse)
 DMEL Derived Minimum Effect Level
 DNEL Derived No Effect Level (= le niveau dérivé sans effet)
 DOC Dissolved organic carbon (= carbone organique dissous - COD)
 DT50 Dwell Time - 50% reduction of start concentration
 DVS Deutscher Verband für Schweißen und verwandte Verfahren e.V. (= Association allemande relative à l'ingénierie du soudage)
 dw dry weight (= masse sèche)
 ECHA European Chemicals Agency (= Agence européenne des produits chimiques)
 EEE Espace économique européen
 EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS European List of Notified Chemical Substances
 EN Normes Européennes, normes EN ou euronorms
 env. environ
 EPA United States Environmental Protection Agency (United States of America)
 ERC Environmental Release Categories (= Catégorie de rejet dans l'environnement)
 etc. et cetera (= et ainsi de suite)
 éventl. éventuel, éventuelle, éventuellement
 fax. Télécopie
 gén. générale
 GTN Trinitrate de glycérol
 GW / VL GW / VL = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling / Valeur limite d'exposition professionnelle (België / Belgique)
 GW-kw / VL-cd GW-kw / VL-cd = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - Kortetijdschaarde / Valeur limite d'exposition professionnelle - Valeur courte durée (België / Belgique)
 GW-M / VL-M "GW-M / VL-M = Grenswaarde voor beroepsmatige blootstelling - ""Ceiling"" / Valeur limite d'exposition professionnelle - ""Ceiling"" (België / Belgique)"
 GWP Global warming potential (= Potentiel de réchauffement global)
 HET-CAM Hen's Egg Test - Chorionallantoic Membrane
 HGWP Halocarbon Global Warming Potential
 IARC International Agency for Research on Cancer (= Centre international de recherche sur le cancer - CIRC)
 IATA International Air Transport Association (= Association internationale du transport aérien)
 IBC Intermediate Bulk Container
 IBC (Code) International Bulk Chemical (Code)
 ICPE Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
 IMDG-Code International Maritime Code for Dangerous Goods (IMDG-code)

Page 22 de 22
 Fiche de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II
 Révisée le / version du : 22.02.2019 / 0016
 Remplace la version du / version du : 06.02.2018 / 0015
 Entre en vigueur le : 22.02.2019
 Date d'impression du fichier PDF : 09.03.2019
 Reifen-Reparatur-Spray 500 mL
 Art.: 3343

IUCSID International Uniform Chemical Information Database
 LMD Les listes pour les mouvements de déchets (Suisse)
 LQ Limited Quantities
 MAK (VME/VLE) Maximale Arbeitsplatzkonzentrationswerte gesundheitsgefährdender Stoffe (= Valeurs limites d'exposition à des substances dangereuses pour la santé aux postes de travail - VME/VLE) (Suisse)
 n.a. n'est pas applicable
 n.d. n'est pas disponible
 n.e. n'est pas examiné
 NIOSH National Institute of Occupational Safety and Health (United States of America)
 ODP Ozone Depletion Potential (= Le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone)
 OECD Organisation for Economic Co-operation and Development (= Organisation de coopération et de développement économiques - OCDE)
 OFEV Office fédéral de l'environnement (Suisse)
 OMOd Ordonnance sur les mouvements de déchets (Suisse)
 org. organique
 OTD Ordonnance sur le traitement des déchets (Suisse)
 PAK polyzyklischer aromatischer Kohlenwasserstoff (= hydrocarbures polycycliques aromatiques)
 par ex., ex. par exemple
 PBT persistent, bioaccumulative and toxic (= persistantes, bioaccumulables, toxiques)
 PC Chemical product category (= Catégorie de produit chimique)
 PE Polyéthylène
 PNEC Predicted No Effect Concentration (= la concentration prévisible sans effet)
 PROC Process category (= Catégorie de processus)
 PTFE Polytetrafluoroéthylène
 REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances)
 REACH-IT List-No. 9xx-xxx-x No. is automatically assigned, e.g. to pre-registrations without a CAS No. or other numerical identifier. List Numbers do not have any legal significance, rather they are purely technical identifiers for processing a submission via REACH-IT.
 RID Règlement concernant le transport International ferroviaire de marchandises Dangereuses
 SGH Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 SU Sector of use (= Secteur d'utilisation)
 SVHC Substances of Very High Concern (= substance extrêmement préoccupante)
 TDAA Température de décomposition auto-accelérée (Self-Accelerating Decomposition Temperature - SADT)
 Tél. Téléphone
 ThOD Theoretical oxygen demand (= demande théorique en oxygène - DThO)
 TOC Total organic carbon (= carbone organique total - COT)
 UE Union européenne
 UN RTDG United Nations Recommendations on the Transport of Dangerous Goods (les recommandations des Nations unies relatives au transport des marchandises dangereuses)
 VbF Verordnung über brennbare Flüssigkeiten (= Règlement sur les liquides combustibles (Autriche))
 VLB VLB = Valeurs limites biologiques (ANSES - Tableau récapitulatif VLB (ANSES = Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, France))
 VLEP-8h, VLCT (ou VLE) VLEP-8h = Valeurs limites d'exposition professionnelle sur 8 h, VLCT (ou VLE) = Valeurs limites court terme (ED 984 VLEP octobre 2016, France).
 VOC Volatile organic compounds (= composés organiques volatils (COV))
 vPvB very persistent and very bioaccumulative
 wwt wet weight

Les indications faites ci-dessus doivent indiquer le produit considérant les dispositions de sécurité nécessaires, elles ne servent pas à garantir certaines qualités et se basent sur nos connaissances actuelles.
 Toute responsabilité est exclue.

Elaboré par:

Chemical Check GmbH, Chemical Check Platz 1-7, D-32839 Steinheim, Tél.: +49 5233 94 17 0, Fax: +49 5233 94 17 90

© by Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung. Toute modification ou reproduction de ce document nécessite l'autorisation expresse de l'entreprise Chemical Check GmbH Gefahrstoffberatung.